

Règles relatives à l'ordonnancement et la constructibilité

Zone urbaine

- Uap** Secteur urbain dense à protéger
- Uar** Secteur urbain dense à renouveler
- Ub** Secteur urbain d'habitat mixte
- Uc** Secteur d'habitat périphérique
- Ue** Secteur urbain d'équipement collectif ou public
- Ueg** Secteur d'équipement de Girodet
- Uec** Secteur du pôle Cartoucherie
- Ui** Secteur urbain d'activité
- Uie** Secteur d'activité d'entrée de ville
- Uic** Secteur d'activité commerciale
- Uid** Secteur d'activité CNR
- Uf** Secteur d'infrastructures de transport

Zone à urbaniser

- AUs1** Secteur à urbaniser strict à vocation d'habitat
- AUs2** Secteur à urbaniser strict à vocation d'activité
- AUc** Secteur à urbaniser opérationnel à vocation d'habitat

Zone agricole

- A** Secteur agricole
- Ai** Secteur agricole à vocation d'activité (STECAL)
- Ap** Secteur agricole à protéger

Zone naturelle

- Np** Secteur naturel et forestier à protéger
- Ne** Secteur naturel d'équipement collectif ou public
- Ni** Secteur naturel de loisirs
- Ng** Secteur naturel à vocation d'activité (STECAL)

Prescriptions particulières

- Emplacement réservé
- Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
- Secteur comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP aménagement par secteur)
- Secteur de servitude de mixité sociale
- Secteur de valorisation du patrimoine bâti (OAP thématique mise en valeur du patrimoine)
- Linéaire commercial protégé
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol (carnière)
- Secteur avec règlement particulier appliqué aux clôtures
- Bâtiment dont le changement de destination est autorisé
- Plan des zones inondables (voir règlements graphiques 4.2.a à 4.2.d)
- Zone à risque industriel (Markem Imaje)
- Secteur avec distance minimale de l'implantation des constructions par rapport à l'emprise publique

Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme

- Élément ponctuel bâti à protéger pour des motifs d'ordre architectural
- Élément linéaire bâti à protéger pour des motifs d'ordre architectural

Patrimoine paysager à préserver au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme

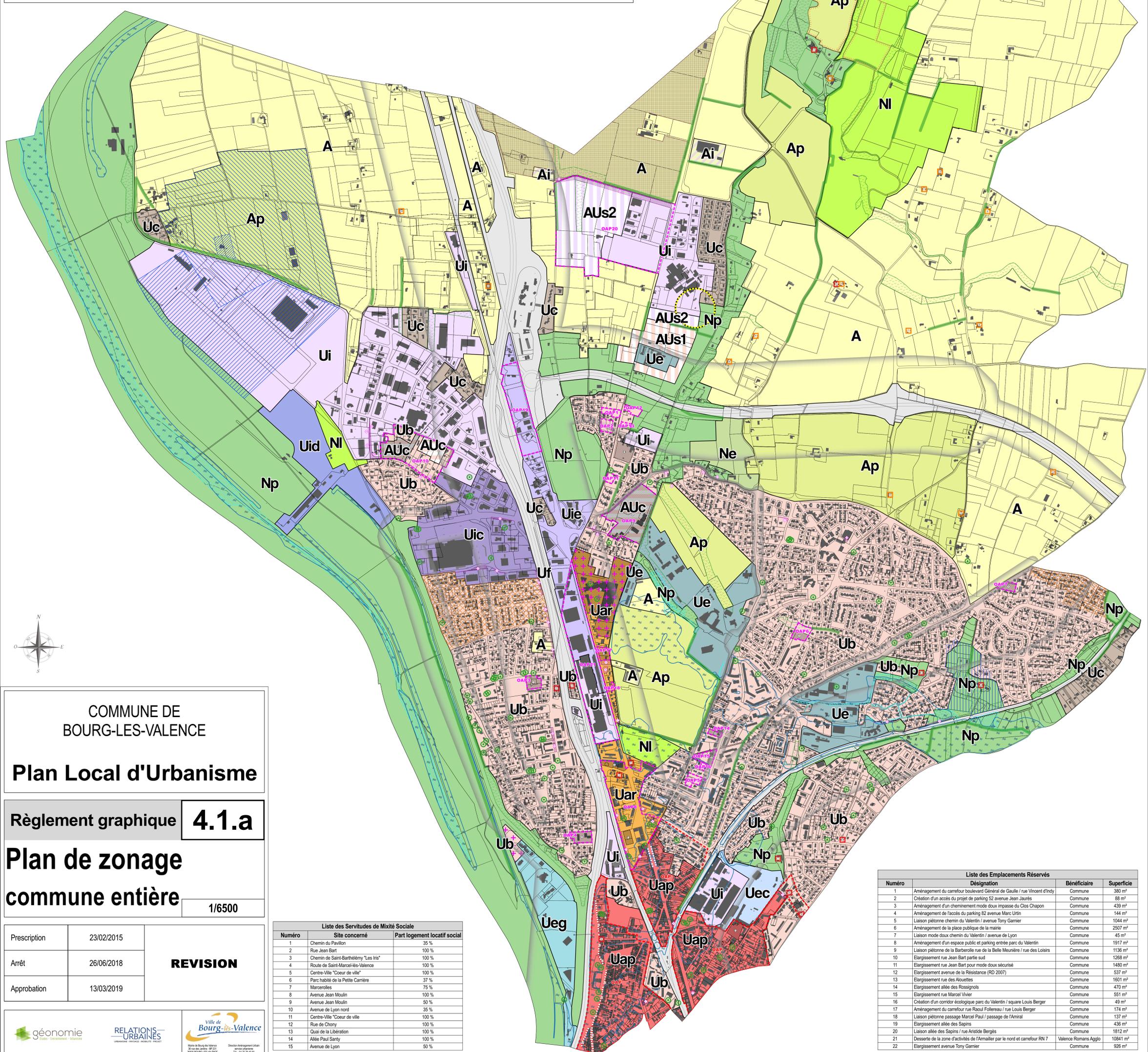
- Arbre remarquable
- Haie végétale
- Espace boisé
- Zone humide

Périmètres de protection des captages d'alimentation en eau potable:

- captage des Combeaux
 - Périmètre de protection immédiate
 - Périmètre de protection rapprochée A
 - Périmètre de protection rapprochée B
- captage de la Tourlette
 - Périmètre de protection

Informations complémentaires

- Périmètre de voisinage d'infrastructure de transport terrestre
- Site archéologique



COMMUNE DE BOURG-LES-VALENCE

Plan Local d'Urbanisme

Règlement graphique **4.1.a**

Plan de zonage commune entière

1/6500

Prescription	23/02/2015	REVISION
Arrêt	26/06/2018	
Approbation	13/03/2019	

Liste des Servitudes de Mixité Sociale

Número	Site concerné	Part logement locatif social
1	Chemin du Pavillon	35 %
2	Rue Jean Bart	100 %
3	Chemin de Saint-Barthélemy "Les Iris"	100 %
4	Route de Saint-Marcel-les-Valence	100 %
5	Centre-Ville "Coeur de ville"	100 %
6	Parc habillé de la Petite Carrière	37 %
7	Mansardes	75 %
8	Avenue Jean Moulin	100 %
9	Avenue Jean Moulin	50 %
10	Avenue de Lyon nord	35 %
11	Centre-Ville "Coeur de ville"	100 %
12	Rue de Chony	100 %
13	Quai de la Libération	100 %
14	Allée Paul Santy	100 %
15	Avenue de Lyon	50 %

Liste des Emplacements Réservés

Número	Désignation	Bénéficiaire	Superficie
1	Aménagement du carrefour boulevard Général de Gaulle / rue Vincent d'Indy	Commune	380 m²
2	Création d'un accès du projet de parking 52 avenue Jean Jaurès	Commune	88 m²
3	Aménagement d'un cheminement mode doux impasse du Clos Chapon	Commune	439 m²
4	Aménagement de l'accès du parking 82 avenue Marc Urtin	Commune	144 m²
5	Liaison piétonne chemin du Valentin / avenue Tony Garnier	Commune	1044 m²
6	Aménagement de la place publique de la mairie	Commune	2507 m²
7	Liaison mode doux chemin du Valentin / avenue de Lyon	Commune	45 m²
8	Aménagement d'un espace public et parking entrée parc du Valentin	Commune	1917 m²
9	Liaison piétonne de la Barberolle rue de la Belle Meunière / rue des Loisirs	Commune	1136 m²
10	Elargissement rue Jean Bart partie sud	Commune	1268 m²
11	Elargissement rue Jean Bart pour mode doux sécurisé	Commune	1480 m²
12	Elargissement avenue de la Résistance (RD 2007)	Commune	537 m²
13	Elargissement rue des Aiguillettes	Commune	1601 m²
14	Elargissement allée des Rossignols	Commune	470 m²
15	Elargissement rue Marcel Vivier	Commune	551 m²
16	Création d'un corridor écologique parc du Valentin / square Louis Berger	Commune	49 m²
17	Aménagement du carrefour rue Racou Follereau / rue Louis Berger	Commune	174 m²
18	Liaison piétonne passage Marcel Paul / passage de l'Amiral	Commune	137 m²
19	Elargissement allée des Sapins	Commune	436 m²
20	Liaison allée des Sapins / rue Aristide Bergès	Commune	1812 m²
21	Desserte de la zone d'activités de l'Armailier par le nord et carrefour RN 7	Valence Romans Agglo	10841 m²
22	Elargissement avenue Tony Garnier	Commune	926 m²